

	Fiche d'action	Mobilité douce
-----------------------------------------------------------------------------------	-----------------------	-----------------------

Titre	Amélioration des zones 30 km/h
Action No	M 5
Objectif(s)	Rendre ces zones réellement efficaces.
Constat	Non-respect fréquent de la limitation de vitesse.
Action(s) proposée(s)	Contrôles de vitesse périodique. Mise en place d'obstacles physiques esthétiques complémentaires. Rétrécissement maximal des chaussées par tronçons. Marquage « Zone 30 » au sol plus fréquent (tous les 200 m par exemple)
Calendrier	Début de l'action 1er semestre 2009. Fin des travaux juin 2010.
Finance / Budget	A déterminer (obstacles, marquages, rétrécissements)
Acteurs / Partenaires	Société de marquage, entreprise de génie civil, STI, service de la voirie.
Responsable(s)	Municipal des routes
Indicateur(s) de suivi	Réalisation des différentes mesures.
Périodicité du suivi	A définir ultérieurement
Responsable(s) du suivi	Municipal des routes
Avantage(s)	
Inconvénient(s)	
Exemple(s) concret(s)	
Remarques / Liens	